

ÉDITO

Par Francis Van de Woestyne

La “Crucke tax” : cruel dilemme

Les ministres ne devraient pas seulement jurer “*fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge*”. Ils devraient aussi s’engager à (chacun placera les principes dans l’ordre qu’il souhaite) : assurer la solidarité et la justice fiscale; favoriser l’entreprise privée et le dynamisme économique; préserver les plus faibles; garantir la pérennité de l’Etat; développer des projets qui privilégient le long terme. Car gouverner, c’est prévoir. La manière dont le dossier des certificats verts a été conçu, en Région wallonne, contrevient à plusieurs de ces principes. Résumons l’affaire en deux mots, car elle est si complexe que même un cumulard de premier ordre n’y retrouverait pas ses mandats.

Désireux de doper la filière, le ministre André Antoine (CDH) décide, en 2007, de multiplier par 7 le soutien au photovoltaïque résidentiel par le biais des “certificats verts” (bons à valeur financière). Une aubaine, les citoyens se ruent. Les experts mettent en garde, annoncent le dérapage du système. Le monde politique ferme les yeux. L’Ecolo Jean-Marc Nollet reprend le dossier, supprime la prime mais tarde à réformer le système. Résultat, en un seul mois (novembre 2011), 29 000 installations sont commandées. Grâce à cela, certains vont s’offrir un rendement mirobolant de 29%. Finalement, les contrats seront réduits de 15 à 10 ans. Mais le mal est fait, le secteur, à la dérive, peine à retrouver une crédibilité. Bilan de cette impéritie: il faut continuer à payer généreusement les citoyens qui fournissent de l’électricité verte. Mais cette dette est devenue impayable : quelque 2 milliards.

A la demande du ministre Jean-Luc Crucke, des experts proposent des solutions équilibrées, histoire de vider la dette. Mais à un an des élections, le ministre libéral ne veut pas d’une “Crucke tax”, prévue par les experts. On le comprend. La ministre flamande qui avait prévu une taxe de 100 euros a démissionné.

Cruel dilemme: une taxe à l’ensemble des consommateurs wallons, y compris ceux qui ne produisent pas de l’électricité verte, ou un bonus réduit à ceux qui disposent d’une installation. Dans les deux cas, une injustice.